

Règles de l'assemblée

Nous avons hâte de vous accueillir à l'Assemblée annuelle des membres (AAM) de 2025 du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC). Pour la quatrième année consécutive, l'AMM du CMFC se tiendra virtuellement sur la plateforme sécurisée Lumi. Les microphones seront activés pour permettre à l'auditoire de contribuer à la discussion.

Étant donné que nous disposons d'un temps limité pour des discussions importantes et que les voix engagées sont nombreuses, nous avons établi les règles suivantes afin de garantir des conditions de participation respectueuses, équitables et optimales pour l'ensemble des membres qui assisteront à l'assemblée :

- Nous vous conseillons de vous connecter un peu à l'avance afin de pouvoir résoudre tout problème technique éventuel avec l'équipe de soutien de Lumi à support-ca@lumiglobal.com.
- Si vous prévoyez de participer à la discussion, veuillez vous installer dans un environnement calme et exempt de bruits de fond, dans la mesure du possible, et disposant d'une connexion Internet stable.
- Les questions et les commentaires doivent être adressés à la présidente de l'assemblée (et non à la personne qui donne la présentation), et il faut attendre son accord avant de parler.
- Chaque personne qui participe à la discussion disposera d'un maximum de 90 secondes. Durant l'intervention, une minuterie s'affichera sur l'écran de l'assemblée. Le temps restant sera ainsi indiqué de façon visuelle, et le microphone sera coupé une fois le temps écoulé. La personne pourra prendre la parole à nouveau seulement après que tous les autres membres auront eu l'occasion de le faire. La présidente de l'assemblée se réserve le droit de lui donner d'autres occasions de s'exprimer, le cas échéant.
- Une liste des interventions sera tenue par la présidente de l'assemblée, ou une personne désignée par celle-ci, qui :
 - essaiera de s'assurer que toutes les personnes qui lèvent la main voient leur point abordé ;
 - pourra, à tout moment, choisir de modifier l'ordre des interventions pour veiller à ce que différents points de vue soient exposés dans le respect du temps imparti.
- Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer un point qui a déjà été abordé.
- Nous vous invitons à maintenir une atmosphère sécuritaire et respectueuse en tout temps.
- Les amendements aux motions présentées à l'ordre du jour ou aux motions principales soumises par les membres au sujet de l'organisation ou de modifications au règlement administratif, par exemple, ne seront pas abordés lors de l'AAM.
- Le vote se déroulera sur la plateforme sécurisée Lumi, en conformité avec la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.
- Le clavardage ne sera pas offert pendant cette réunion. Pour toute question après la clôture de l'AAM, nous invitons les membres à écrire à amm@cfpc.ca.

Les membres en règle du CMFC recevront des instructions personnalisées sur leur participation. Les observateurs de l'AAM recevront un autre lien pour assister à l'assemblée sans droit de vote.

Nous espérons que l'AAM sera un événement rassembleur et stimulant.

Carrie Bernard, MD, MSP, CCMF, FCMF
Présidente du CMFC et présidente de l'AAM de 2025